Opéra de Dijon

L'Opéra de DIJON recrute sa Directrice générale / son Directeur général

Poste en contrat à durée déterminée de droit public de 3 ans, renouvelable
Temps plein - Poste à pourvoir dès que possible

Présentation de l'Opéra de Dijon

L'Opéra de Dijon est une régie de la Ville de Dijon, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, établissement public à caractère industriel et commercial.

Seul Opéra de la région Bourgogne Franche-Comté, il développe une programmation ambitieuse autour du lyrique, de la musique classique et de la danse ouverte à une diversité d'esthétiques au sein de l'Auditorium de 1 611 places reconnu pour son exceptionnelle acoustique - et au sein du Grand Théâtre de 692 places - en cœur de ville.

L'Opéra de Dijon bénéficie depuis 2017 de l'appellation **« Théâtre lyrique d'intérêt national »** accordée par l'État sur la base du projet de la direction précédente. Le Ministère de la culture, la Ville, la Région et l'Opéra ont signé une Convention pluriannuelle d'objectifs de 2023 à 2026 précisant l'objet et les modalités du soutien apporté chaque année.

Actuellement, l'équipe compte **132 permanents**, dont 21 choristes, auxquels s'ajoutent de nombreux intermittents et vacataires. **Le budget annuel dépasse les 11 millions** en fonctionnement.

Au cours de la saison 2023 / 2024, **45 spectacles ont été programmés pour 73 représentations** et l'Opéra a accueilli près de **67 000 spectateurs,** la fréquentation est en constante augmentation.

L'Opéra de Dijon s'insère dans un écosystème culturel riche intégrant de nombreux autres acteurs du secteur du spectacle vivant et concourant à la promotion d'une véritable politique de création, de diffusion et d'éducation culturelle à l'échelle locale et régionale - avec notamment l'Orchestre Dijon Bourgogne, La Vapeur (SMAC), le Théâtre Dijon Bourgogne (Centre Dramatique National), La Minoterie (Scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse), Le Dancing (Centre de Développement Chorégraphique National), Ici l'onde (Centre National de Création Musicale), le Conservatoire à Rayonnement Régional, l'École Supérieure de Musique Bourgogne Franche-Comté, la Saline royale d'Arc-et-Senans, l'Orchestre français des jeunes, et d'autres structures de la région, tels des festivals et scènes nationales par exemple. Il développe également des partenariats nationaux et internationaux.

Processus de recrutement

1. Les candidat(e)s sont invité(e)s à adresser un dossier en français comprenant un curriculum vitae détaillé, une note de 4 pages maximum indiquant leurs motivations et les axes majeurs du projet artistique et culturel envisagé - par voie postale et électronique pour le **30 mars 2025** à minuit à Madame la Présidente de la régie Opéra de Dijon - 11 boulevard de Verdun 21000 DIJON - France
Courriel : ehenras@ville-dijon.fr avec la mention « recrutement Direction Opéra de Dijon » en objet.

2. Les candidat(e)s retenu(e)s en liste restreinte devront fournir un projet d'établissement pluriannuel pour l'Opéra de Dijon de vingt pages maximum (annexes comprises), une maquette budgétaire (élaborée sur la base d'un dossier de présentation générale de l'institution communiqué par l'Opéra de Dijon), ainsi que leurs prétentions salariales. Le dossier ainsi constitué sera à retourner pour le **25 mai 2025** à minuit, les entretiens devant se dérouler en **juin**.

3. Les candidat(e)s pourront, à leur demande, visiter les locaux et rencontrer :

- Pour la Ville de Dijon, la Présidente de la régie Opéra de Dijon, adjointe au Maire de Dijon déléguée à la culture à l'animation et aux festivals, Vice-Présidente de la Métropole déléguée à la culture et à la coordination des politiques culturelles.
- Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté, la Directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant.
- Pour la Région Bourgogne Franche Comté, le Vice-Président culture et patrimoine.
- Pour l'Opéra de Dijon, le Directeur général par intérim.

4. Madame la Maire de Dijon proposera ensuite au vote du Conseil municipal de septembre 2025 le nom du (de la) prochain(e) directeur.ice de l'Opéra comme le prévoient les statuts de la régie personnalisée.

Missions Directrice générale / Directeur général

La Directrice générale / le Directeur général de l'Opéra aura pour vocation, sous l'autorité de la Présidente du Conseil d'administration, de diriger l'établissement et à ce titre :

- Élaborer et mettre en œuvre un projet artistique et culturel ambitieux et ouvert de l'établissement prenant en compte le cahier des missions et des charges de Théâtre Lyrique d'Intérêt National ;

- Concevoir la programmation artistique de l'Opéra (opéra, danse, concerts, cirque ...) ;

-Développer un projet de création et de programmation pour le Grand Théâtre ouvert aux acteurs locaux, notamment les structures labellisées et conventionnées ;

- Renforcer le rôle et la place des forces artistiques locales : le chœur de l'Opéra, l'Orchestre Dijon Bourgogne, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon et l'Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté ;

- Développer des actions avec les acteurs du spectacle vivant du territoire métropolitain ;

- Affirmer l'implication territoriale de l'Opéra en région en initiant et développant des partenariats avec les opérateurs culturels majeurs du territoire investis dans les secteurs couverts par la programmation artistique de l'opéra.

- Développer les collaborations nationales et internationales et notamment des coproductions, garantes du rayonnement de l'Opéra ;

- Mettre en œuvre un projet prenant en compte les droits culturels et contribuant au dialogue entre les cultures ;

- Conforter une politique d'accueil et de médiation permettant l'appropriation de l'Opéra de Dijon par toutes et tous, en coopération avec tous les acteurs du territoire métropolitain, notamment, ceux relevant du champ social et éducatif ;

- Assurer le pilotage stratégique de l'Opéra dans toutes ses dimensions (artistiques, techniques, budgétaires, administratives et managériales) dans une gestion harmonieuse, socialement responsable et durable ;

- Adapter l'offre de spectacles aux moyens humains et financiers de l'établissement.

Compétences Directrice générale / Directeur général

– Disposer de solides compétences artistiques et d'une expertise dans les domaines de la musique, de l'opéra, de la danse et du spectacle vivant ;

- Disposer de capacités à imaginer et à développer une vision originale et innovante de ces disciplines – ainsi qu'à interpréter les attentes du public et y donner corps ;

- Connaître les réseaux professionnels et institutionnels à l'échelle nationale et internationale ;

- Faire valoir une expérience réussie de direction d'une équipe et d'un projet artistique ;

- Faire preuve d'une réelle capacité managériale favorisant la dynamique d'équipe ainsi qu'un dialogue social et un management responsable de qualité ;

- Avoir l'expérience des relations avec des partenaires publics ;

- Être apte à élaborer des stratégies de développement des ressources propres.